



PHARMACIENS

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE 2012-2013

MODALITÉS DE FACTURATION

Télétransmission SESAM-VITALE sécurisée

- Pour les "**primo vaccinants**" : la prise en charge (volet 1) sera transmise selon la même procédure que celle des ordonnances.
- Pour les "**non primo vaccinants**" (bénéficiaires de 18 ans et plus) : pas de transmission de document justificatif (ni volet 1 ni prescription).
S'identifier en tant que prescripteur et exécutant sur la facture télétransmise.

Télétransmission SESAM VITALE non sécurisée dégradé

- Pour les "**primo vaccinants**" : adresser simultanément la feuille de soins papier (S.3115d) accompagnée de la prise en charge du vaccin (volet 1).
- Pour les "**non primo vaccinants**" (bénéficiaires de 18 ans et plus) : adresser la feuille de soins papier.
S'identifier en tant que prescripteur et exécutant sur la facture télétransmise.

Support PAPIER

- Pour les "**primo vaccinants**" : adresser la feuille de soins "pharmacien fournisseur" avec vignette ainsi que la prise en charge du vaccin (volet 1).
- Pour les "**non primo vaccinants**" (bénéficiaires de 18 ans et plus) : adresser uniquement la feuille de soins "pharmacien fournisseur" avec vignette.
S'identifier en tant que prescripteur et exécutant sur la feuille de soins papier.